



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2023-33

Direction Sports

OBJET : MISE A DISPOSITION DU CENTRE AQUATIQUE AQUAVAURE A L'ASSOCIATION AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU la délibération n°2020-168 du conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs conférée au Président par le conseil communautaire,

VU la délibération du conseil communautaire n°CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant modification de la délégation de pouvoirs à Monsieur le Président par le conseil communautaire en vertu des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales et ce, pour la durée du mandat,

CONSIDERANT que l'association Aide à domicile en milieu rural (ADMR) – centre de santé Les Cévennes - sollicite des créneaux au centre aquatique Aquavaure – zone SPA et bien-être - dans le cadre de soins médicaux pour ses patients,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'une convention de mise à disposition de la zone SPA et bien-être du centre aquatique Aquavaure à l'association ADMR – centre de santé Les Cévennes.

Article 2

La présente convention sera conclue pour la période du mercredi 22 février 2023 au vendredi 22 décembre 2023, les mercredis et vendredis de 9h00 à 11h00 (option jusqu'à 12h00 avec un délai de prévenance de 48 heures).

Article 3

La présente décision sera notifiée au responsable de l'association ADMR – centre de santé Les Cévennes.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

Fait à Davézieux, le

16 FEV. 2023

Président

Simon PLENET

